

**La politique de résilience de la
Communauté de Communes de Montesquieu
dans le cadre de la gestion des risques naturels et du phénomène
de changement climatique**

Le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu (13 communes, 50 000 habitants) est **exposé à des risques multiples** qui peuvent affecter les biens et les personnes.

Parmi ceux-ci, la CCM est soumise à trois risques naturels majeurs :

- Les inondations
- Les feux de forêts
- Les tempêtes

Les évènements des dernières années sont venus confirmer ces craintes avec la tempête Klaus de 2009, les feux de forêts de l'été 2022, ainsi que les inondations récurrentes de 2020, 2021 et 2024, qui ont largement impactés le territoire.

Retour sur des évènements marquants/Date : 2009 • Evènement : Tempête Klaus



Retour sur des évènements marquants/Date : 2009 • Evènement : Tempête Klaus



Retour sur des évènements marquants/Date : 2009 • Evènement : Tempête Klaus



Retour sur des évènements marquants/Date : 2022 • Evènement : Incendie de Landiras



Retour sur des évènements marquants/Date : 2022 • Evènement : Incendie de Landiras



Retour sur des évènements marquants/Date : 2022 • Evènement : Incendie de Landiras



Retour sur des évènements marquants/Date : 2024 • Evènement : Inondations de la Garonne



Retour sur des évènements marquants/Date : 2024 • Evènement : Inondations de la Garonne



Retour sur des évènements marquants/Date : 2024 • Evènement : Inondations de la Garonne




- Pour faire face à ces évènements naturels, la CCM avait lancé dès le début du mandat en 2020 un travail de fond pour anticiper les risques et mener une politique résiliente dans la mise en œuvre de ses compétences
- La CCM a en effet été marquée dès le début du mandat par de graves inondations de plusieurs communes en mai 2020 suite à une vigilance rouge « pluie/inondation » de météo France inédite pour notre territoire
- **Cette période de crise à la suite immédiate des périodes de confinements liées au COVID 19 a amené à une prise de conscience forte des élus pour travailler sur la résilience face aux risques accentués par le réchauffement climatique**
- Un travail de fond a donc été mené à l'échelle de la collectivité **pour prévenir, gérer la crise et tenir compte des expériences opérationnelles dans un processus d'organisation et d'amélioration continue**

Les axes de travaux multiples déployés par la CCM sur son territoire:

1) La révision de sa politique d'intervention sur les cours d'eau non domaniaux

- La CCM intervient de manière historique dans le cadre d'une **DIG pour un programme quinquennal** de restauration des 300 kms de cours d'eau de son territoire
- La CCM a revu son intervention en rappelant régulièrement aux communes et aux administrés le caractère dérogatoire de son intervention par rapport aux règles de droit commun
- Réaffirmation que l'exercice de la compétence GEMAPI n'exempte pas les différents propriétaires et communes des **règles de droit commun** (entretien pour les propriétaires, pouvoir de police pour les communes en cas d'infraction ou de mise en péril par défaut d'entretien)
- Un cadre clair d'intervention a été fixé au travers de la rédaction et signature de « conventions GEMAPI » avec l'ensemble des 13 communes
- Un travail **de pédagogie et d'information** par la réalisation d'une plaque de communication et d'un film sur l'entretien des cours d'eau

Le renforcement de son action dans la lutte contre les inondations urbaines par débordement des cours d'eau:

- Actions menées dans le cadre de la **DIG cours d'eau** sur 5 points noirs du territoire
 - Des travaux de bassins de rétention des eaux et/ou de renaturation des cours d'eau ou des zones humides adossées
 - La prise en compte de dimensionnements de retours de crues de 30 à 50 ans sur la plupart des dossiers pour **prise en compte du changement climatique**
 - Le renforcement du service pour suivre ces études et travaux avec le recrutement d'une ingénieure hydraulique dédiée
- 

Retour sur des évènements marquants/Date : Mai 2020 • Evènement : Inondations
Les chanterelles à Saint-Selve



2) La définition d'une stratégie pour la gestion du système d'endiguement

- **La définition d'une stratégie** approuvée par les élus avec une délibération en janvier 2022
- Choix fort des élus de mener les études et travaux pour garder le système d'endiguement en place (**20 kms de digues et 78 OH**) transféré par l'Etat par un arrêté préfectoral de juillet 2016 (système transféré en très mauvais état)
- Un travail de fond mené depuis 2022 pour **la maîtrise foncière** du SE avec les 140 propriétaires dans une démarche de conventionnement à l'amiable (91% de maîtrise à ce jour) avec le recrutement d'un ingénieur dédié à cette mission
- Etudes en cours pour l'obtention d'une autorisation simplifiée sans travaux du SE qui seront suivies d'études pour le dépôt d'un dossier d'autorisation avec un programme de travaux dans le cadre d'un PAPI
- Dans l'attente des autorisations de SE, travail important mené pour l'entretien et la réhabilitation des 78 ouvrages hydrauliques pour permettre **en priorité le ressuyage** suite à un évènement

Les impacts du changement climatique sur la gestion des cours d'eau et digues:

- Une **réurrence des évènements d'inondation et de débordements** qui impacte les ouvrages et à l'origine de nombreux nouveaux désordres à traiter
- Une **sollicitation accrue des personnels** dédiés pour la surveillance et la gestion des crises qui se multiplient (rapports de surveillance, temps consacrés à la crise, gestion des désordres...)
- Une **accélération des besoins d'entretien des ouvrages** en bord de Garonne du fait de leur fort envasement : lié à la baisse du phénomène d'autocurage des affluents sur les ouvrages avec des étiages plus marqués en été
- Un phénomène **d'accentuation des érosions des berges** de la Garonne qui soutiennent notre système d'endiguement : phénomène comparable à celui du retrait du trait de côte sur les côtes océaniques

3) Une politique forte d'accompagnement de la CCM auprès des communes dans la gestion des eaux pluviales

- La CCM intervient dans le cadre d'un **fonds de concours spécifique** pour accompagner les communes dans l'exercice de la compétence eaux pluviales qui reste une compétence communale
- Objectif **de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versant** dans le cadre de cette politique
- Financement des études de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales
- Financement des travaux de gestion des eaux pluviales (renaturation, bassins de rétention et de stockage...) à hauteur de 50 % du reste à charge des communes avec un seuil à 100 000 € HT par opération
- Rappel régulier aux communes et dans le cadre des conventions GEMAPI des **obligations d'entretien des ouvrages d'eaux pluviales**, des fossés et noues...et de leur rôle de **police du Maire** pour les entretiens des ouvrages privés sur leur territoire

4) Le développement et le déploiement d'outils sur l'ensemble du territoire pour la prévention des risques

La CCM développe au fur et à mesure de ses expériences différents outils pour prévenir les risques et comprendre les phénomènes avec la **bancarisation de données** :

- Le déploiement de **stations météorologiques sur chacun de ses bassins versants** en concertation avec les communes et leur consultation en temps réel
- Le **déploiement d'échelles limnimétriques sur tous ces cours d'eau principaux** avec dans un premier temps des relevés visuels (télémétrie à l'étude en parallèle) en concertation avec les communes
- La mise en place de **repères de crues de la Garonne** en lien avec le PAPI en cours
- La mise en place d'un **radar de mesure de la hauteur d'eau de la Garonne en temps réel** avec seuils d'alerte sur son territoire (avec travail en parallèle avec l'Etat pour son intégration ultérieure au réseau Vigicrues)

Date : 2023 • Investissement : Acquisition de stations météorologiques



STATION MÉTÉOROLOGIQUE

Eau Blanche 2

Léognan

À QUOI SERT UNE STATION MÉTÉO ?

La station météo, très souvent utilisée en agriculture, est un outil permettant de mesurer les paramètres suivants :



La pluviométrie



Le vent



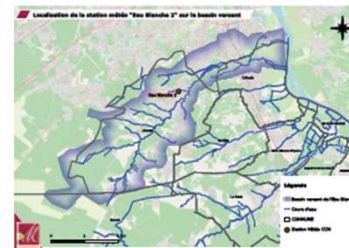
La température

POUR QUOI FAIRE ?

Suite aux différentes inondations que le territoire de la CCM a pu connaître en mai 2020, le 1^{er} février 2021 et le 17 juin 2021, la collectivité a décidé de se doter de stations météorologiques.

Les cumuls de pluie mesurés sont collectés par la Communauté de Communes afin de mieux comprendre comment réagit le cours d'eau de l'Eau Blanche et son bassin versant lors de fortes pluies.

À terme, cette démarche vise à améliorer la prévention du risque inondation sur le territoire.



Pour plus d'informations, contactez le service Environnement de la Communauté de Communes de Montesquieu :

/ 05 57 96 01 20

/ www.cc-montesquieu.fr/contactez-nous



DE QUOI EST COMPOSÉE LA STATION ?

- / Le **pluviomètre** mesure, en continu, la hauteur de pluie tombée sur plusieurs pas de temps (15 min, horaire et journalier). Cette hauteur aussi appelée cumul de pluie s'exprime en millimètre (mm).
- / L'**anémomètre** mesure, en continu, la vitesse du vent sur plusieurs pas de temps (15 min, horaire et journalier). Cette vitesse s'exprime en kilomètre/ heure (km/h).



Un pluviomètre

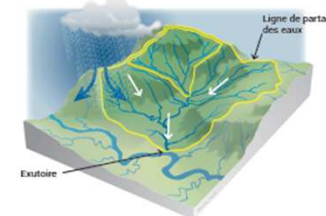


Un anémomètre

QU'EST-CE QU'UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête et parcourue par un même réseau hydrographique.

À l'intérieur d'un même bassin, toutes les eaux de pluie qui tombent, du fait de la pente naturelle, se concentrent vers un même point de sortie appelé exutoire.



Date : 2023 • Investissement : Acquisition d'échelles limnimétriques

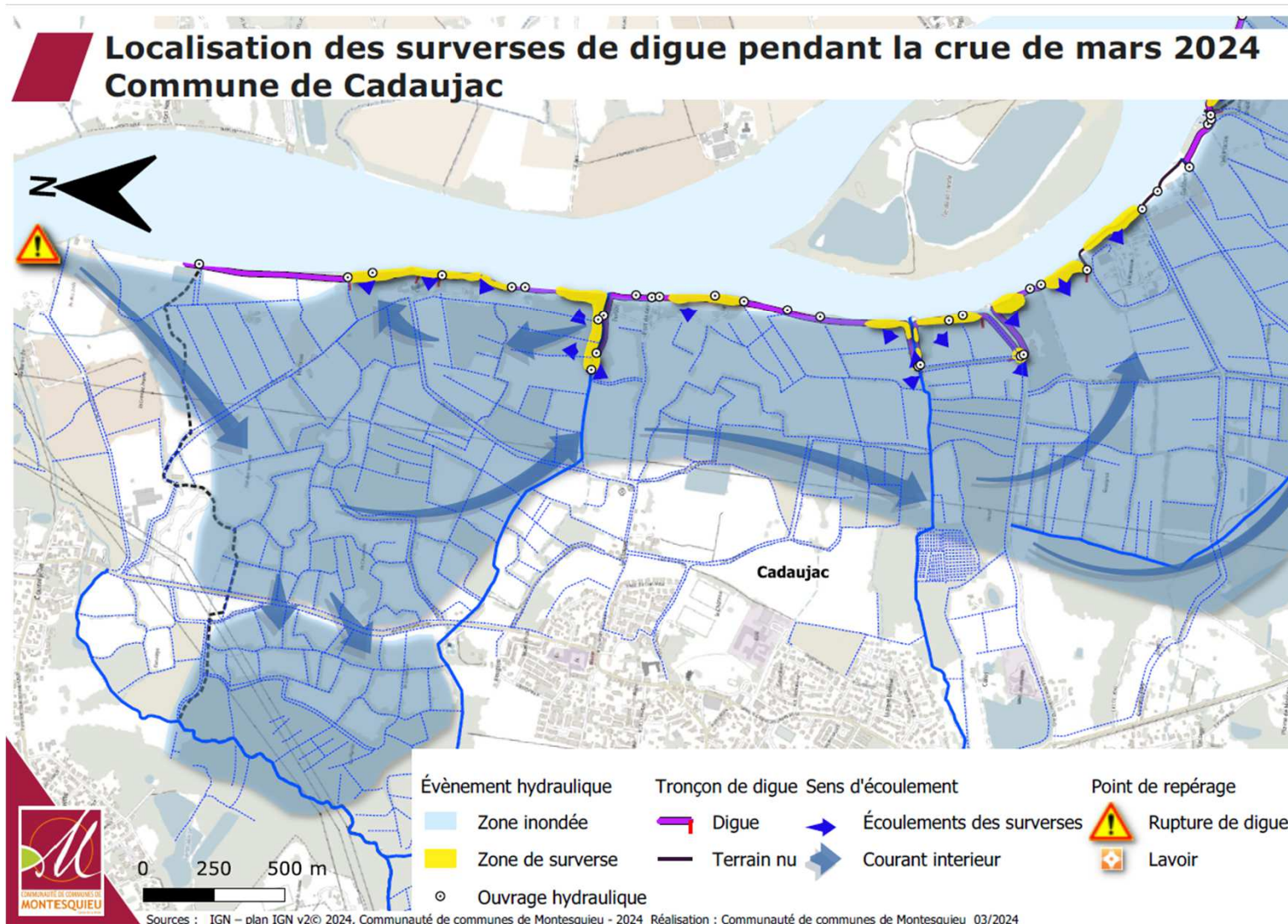


Date : 2024 • Investissement : Acquisition d'un système de surveillance des hauteurs d'eau en Garonne: site de Boutric à Isle Saint Georges



4) Le développement et le déploiement d'outils sur l'ensemble du territoire pour la prévention des risques

- L'acquisition d'un **drone** et la formation des agents du service informatique avec exercices de terrain opérationnels : inspection des ouvrages peu accessibles, vues côté Garonne, visualisation des zones inondées en cas de crise
- L'acquisition d'un **canoé et d'équipements spécifiques** pour tous les personnels concernés par la gestion de crise : waders, gilets et bouée de sauvetage, combinaisons néoprène, **formations spécifiques** pour l'approche et la visite des ouvrages en sécurité
- Le développement de **couches de données spécifiques sur le SIG** ISIGEO de la CCM et la mise à disposition des communes : cartes d'historiques des inondations, modélisations hydrauliques...
- La mise en place d'un **système d'horodatage avec le SIG** de la CCM pour bancariser toutes nos interventions en entretien et travaux sur le système d'endiguement et assurer leur traçabilité



5) L'acquisition de matériels mutualisés à disposition des communes pour la gestion de crise

La CCM a mis en place une **politique d'acquisition de matériels mutualisés** avec les communes avec certains spécifiques à la gestion des risques

- **Prévention des inondations :**

- 150 ml de **barrières flow flex anticrue**
- Motopompes
- Panneaux de signalisation divers pour les mises en sécurité et limitation des circulations
- Machine automatique de confection de sacs de sables
- Stock tampon minimum de 1 000 sacs de sable
- Stock de matériel tampon pour travaux de réparation d'urgence sur les digues: toile coco, agrafes...

- **Prévention des feux de forêts :**

- **2 4x4 équipés DFCI** avec réserve et lance à eau pour la garde du feu
- Une tonne à eau de 3 000 litres avec lance pour la garde du feu

- **Gestion des infrastructures et sécurité :**

- Panneaux de signalisation divers pour les mises en sécurité et limitation des circulations en cas de crise

Date : 2022 • Investissement : Acquisition d'un dispositif anti-inondation



Date : 2024 • Investissement : Acquisition d'une machine de remplissage de sacs de sable



Date : 2022 • Investissement : Acquisition de 2 pick-up équipés DFCI



6) L'organisation de la CCM pour la gestion de crise

La CCM développe depuis 2020 un **travail de diagnostic, de pédagogie et de formation** pour la gestion de crise au sein de son organisation et à l'échelle intercommunale

- La réalisation d'une **étude spécifique avec le CEREMA de 2022 à 2024** sur la stratégie intercommunale de gestion des risques naturels axée sur les risques inondations et feux de forêts : finalisée en novembre 2024 avec **18 actions opérationnelles** en cours de déploiement
- La **rédaction de son PICS en régie** avec une validation en délibération planifiée en novembre 2025
- Lancement en parallèle depuis juin 2025 d'un **groupe de travail interne avec des agents volontaires de tous services** pour la gestion de crise (réflexions, propositions, organisation, continuité de service...)
- Accompagnement de la CCM pour l'élaboration des PCS des communes et coordination avec PICS
- Participation régulière de la CCM à des **exercices de simulation de gestion de crise** : Cit'N'Crise avec le Département en 2024, avec le SDIS 33 en 2024
- Préparation avec la Préfecture de Gironde et une commune d'un **exercice crue Garonne** en juillet 2025

7) La mise en place d'échanges réguliers avec les parlementaires pour faire remonter les problématiques rencontrées dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

- Le changement climatique impose d'avoir des **réponses proportionnées et réactives** aux problèmes rencontrés au niveau opérationnel
- La législation en vigueur et les procédures lourdes d'instruction des dossiers ne permettent souvent pas une action efficace et rapide
- La CCM échange à cet effet de manière régulière avec la Préfecture et les parlementaires sur ces sujets
- **La CCM a reçu à cet effet le 3 avril 2025 une mission sénatoriale composée des sénateurs Hervé Gillé et Jean-Yves Roux pour aborder les problèmes rencontrés dans l'exercice de la compétence GEMAPI**
- La contribution de la CCM sera intégrée dans un rapport qui sera présenté le 26 juin 2025

8) Conclusion : La mise en place d'une politique de résilience de la CCM pour faire face aux risques et au changement climatique

- Avec une **volonté forte de l'exécutif**, la CCM s'est engagée dans diverses actions de résilience face aux risques accentués par le changement climatique
- Un Territoire touché à diverses reprises depuis 2020, ce qui a permis de **prendre conscience des phénomènes** et de développer des actions pour la prévention en tenant compte des retours d'expériences
- La mise en œuvre d'une **stratégie d'amélioration continue** basée sur des diagnostics, des événements, le développement d'actions et de formations autour d'une volonté forte affichée avec des moyens financiers affectés
- Un travail mené en **concertation** avec les interlocuteurs concernés et les communes du territoire

Merci de votre attention

